

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Bessens, lieu-dit « Lapeyrière » nécessitant une autorisation de défrichement et une autorisation de permis de construire

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral n° 82-2022-01-21-00002 du 21 janvier 2022, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 14 février 2022 à 10h00 au 17 mars 2022 à 17h30, sur le territoire de la commune de Bessens, sur la demande de la société BESSENS ENERGIES qui sollicite une autorisation de défrichement et une autorisation de permis de construire pour la création d'un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « Lapeyrière ».

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de Mme Sabrina COLLET – société BESSENS ENERGIES – 213, cours Victor-Hugo – 33323 BEGLES Cedex - tél : 06 04 52 90 05 – courriel : Sabrina.COLLET@valorem-energie.com

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique est consultable :

-sur support papier, à la mairie de Bessens, Place de la Fraternité 82170 BESSENS.

-sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/enquetepubliquehorsicpe>

-un poste informatique est mis à disposition à la mairie de Bessens .

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

-soit sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Bessens aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux

- soit par courrier adressé à la commissaire-enquêtrice, à la mairie de Bessens, place de la Fraternité 82170 BESSENS.

-soit à partir du site Internet à l'adresse électronique visée ci-dessus en utilisant le bouton "**Réagir à cet article**"

-soit par courriel à l'adresse : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

Mme Isabelle ROUSTIT, désignée par le tribunal administratif en tant que commissaire-enquêtrice, tiendra les permanences suivantes à la mairie de Bessens : le 16 février 2022, de 15h30 à 17h30 ; le 21 février 2022, de 10h00 à 12h00 ; le 11 mars 2022, de 10h00 à 12h00 et le 17 mars, de 15h30 à 17h30.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Bessens.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la mairie de Bessens, à la préfecture de Tarn-et-Garonne ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat : www.tarn-et-garonne.gouv.fr, pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué, sur la demande de défrichement pour la création d'un parc photovoltaïque au sol à Bessens au lieu-dit « Lapeyrière », par arrêté préfectoral. Dans un second temps il sera statué sur le permis de construire de ce parc photovoltaïque, également par arrêté préfectoral.